



CONDITIONS DE VENTE

Le client accepte sans réserve la réalisation des transactions aux conditions suivantes :

1. Modalités générales de vente

Les ventes sont conclues à l'amiable entre l'acheteur et le propriétaire de l'animal.

• ANIMAUX

- ✓ **Vente aux enchères** : les animaux sont vendus aux enchères simultanément en physique à Bézianis et sur internet. Le prix indiqué sur le catalogue de vente est le prix de démarrage des enchères. L'animal sera attribué au plus offrant.
- ✓ **Vente à prix fixe** : A l'issue de la vente aux enchères, pour les animaux qui n'ont pas trouvé d'acquéreurs, la vente se poursuit par une vente à prix fixe à la mise à prix majorée de 100 €. L'animal est vendu au premier acheteur qui fait une offre.
- ✓ **Animaux destinés à une vente en métropole** : Le prix payé par l'acheteur sera le montant auquel l'animal a été adjudé, majoré de frais d'organisation d'un montant de **3%**. Les frais de mutation sont à la charge de l'acheteur.
- ✓ **Animaux destinés à une vente hors métropole ou à l'exportation** : le prix à payer par l'acheteur sera le montant auquel l'animal a été adjudé majoré de **7%** pour frais d'organisation auxquels s'ajouteront les frais de pédigrée export.
- ✓ **Les animaux** ont fait l'objet des **contrôles sanitaires** présentés sur le catalogue de vente. Tout contrôle supplémentaire sera à la charge de l'acheteur.

• EMBRYONS - SEMENCES

- ✓ **Les embryons et semences** sont vendus aux enchères simultanément en physique à Bézianis et sur internet. Le prix indiqué sur le catalogue de vente est le prix de démarrage des enchères. Le lot sera attribué au plus offrant.
- ✓ **Le prix payé par l'acheteur** sera le montant auquel le lot a été adjudé, majoré de frais d'organisation d'un montant de **3%**. Les frais de mutation, de pédigrées export, et de mise à disposition des embryons et des doses de semences sont à la charge de l'acheteur

2. Conditions de règlement

- Toute vente conclue est réputée payable au comptant :
 - ✓ Les prix s'entendent hors taxes
 - ✓ Les prix s'entendent **départ de la station de Bézianis (82290 Montbeton)**
- Toute vente réalisée entraîne l'enlèvement de l'animal de la station dans un délai qui ne pourra excéder 8 jours. Tout délai supplémentaire sera soumis à l'accord du vendeur et donnera lieu à facturation d'un coût d'entretien journalier de 3,00 € par animal et par jour. Le délai supplémentaire ne pourra pas dépasser un mois. Pendant un délai, de 15 jours, en cas de mortalité, les animaux sont couverts par l'assurance de Blonde Pays d'Oc. Au-delà de 15 jours après la vente, l'assurance de Blonde Pays d'Oc s'arrête. Les animaux encore présents au centre passent sous l'entière responsabilité de l'acheteur.
- En cas d'enlèvement immédiat, l'acheteur établira sur place un chèque de la totalité de la somme. En cas d'enlèvement différé, l'acheteur devra fournir un chèque de banque remis au plus tard à l'enlèvement.

3. Conditions d'enlèvement

- Aucun animal ne quittera la station sans paiement.
- Le ou les animaux resteront la propriété du vendeur jusqu'au complet règlement
- Tout animal ayant quitté la station dans les 15 jours qui suivent la vente, pendant le transport et jusqu'au déchargement est couvert par l'assurance de Blonde Pays d'Oc. Au-delà de 15 jours après la vente, il voyage sous la responsabilité et aux risques de l'acheteur.
- Les animaux vendus sont accompagnés d'un passeport et d'une carte verte.

Fait à Bézianis

Le ____/____/____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Nom, Prénom _____

Pour l'enlèvement des animaux, contacter : Damien Blanc 06 08 84 90 96